



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 17 avril 2025
Procès-verbal n°322

Présent-e-s : M. Frédéric Bieri (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
Mme Nina Frossard
M. Stefano Giacometti
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
Mme Corinne Maison
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusée : Mme Natacha Gonzalez

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 321 de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Résolution du Conseil municipal demandant à s'opposer à l'adaptation du plan sectoriel militaire
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 450'000.- en vue de réaliser les travaux de rénovation du Pont d'Eaumorte
6. Distribution et présentation des comptes 2024
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 321 de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est approuvé par 10 « oui » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président fait savoir que trois pétitions ont été transmises au Conseil municipal, demandant aux autorités communales de s'opposer à l'adaptation du plan sectoriel militaire dans le cadre d'une concertation publique, encore en cours mais que pour les observations émanant des entités institutionnelles. Au total, plus de 400 personnes ont signé ces différentes pétitions. **Le président** propose que toutes les questions concernant ces pétitions soient débattues au point 4 de l'ordre du jour (*Résolution du Conseil municipal demandant à s'opposer à l'adaptation du plan sectoriel militaire*).

Le président annonce ensuite que le Bureau a reçu un courrier d'Avully Tennis Club, daté du 6 avril 2025, concernant le projet de rénovation du Club-House et la réfection des terrains. Les conseillers municipaux n'ayant pas pris connaissance de ce courrier, **M. Baudin** le résume :

Un membre du comité d'Avully Tennis Club (ATC) a été reçu à la Mairie en juin 2024 afin d'échanger sur l'état préoccupant des infrastructures sportives d'ATC. En déclin, elles contribuent, selon le comité de l'ATC, à la perte progressive de membres, qui se tournent vers des clubs mieux équipés dans les communes voisines. Lors de ce rendez-vous, une première esquisse d'un projet de rénovation du Club-House, la création d'un terrain de padel ainsi que la réfection de courts de tennis avait été présentée. Le comité avait articulé des montants, qui comprenaient un soutien communal. Puis, en novembre 2024, un autre membre du comité de l'ATC est venu présenter un second projet, visant lui à demander à la commune la jouissance d'un terrain pour y implanter une halle pour quelques terrains de padel, idéalement jouxtant le club actuel, soit sur le terrain de football. Le membre de l'ATC était accompagné d'un représentant d'une société lausannoise, spécialisée dans ce type d'opérations. A travers ce courrier, le comité de l'ATC demande une prise de position de la commune. **Le président** propose que les projets évoqués par le comité d'ATC soient étudiés lors d'une prochaine commission culture, sports et loisirs, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du maire et des adjoints

Au nom des autorités exécutives, **M. Mottet** tient à féliciter les membres du Conseil municipal élus pour la prochaine législature.

M. Baudin indique :

- que Sandra Ecuyer, emblématique présidente d'Avully Natation, a cédé sa place. Elle tient à remercier les autorités politiques, exécutives comme municipales, pour tout le soutien et la sympathie dont la commune a fait preuve à l'égard d'Avully Natation durant ses années de présidence.
- que la commune a octroyé Fr. 500.- à la Chaîne du Bonheur pour soutenir les mesures humanitaires dans le cadre du séisme qui a eu lieu en Birmanie.
- que le Conseil des élèves de l'école, devenu traditionnel, a récemment eu lieu à la Mairie.
- que l'appel d'offres pour l'assainissement énergétique des immeubles locatifs 1-27 route d'Epeisses et 42-48 route du Moulin-Roget, est en cours de finalisation et devrait prochainement apparaître sur la plateforme Simap. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude de Fr. 800'000.- en février dernier.

M. Dethiollaz revient sur le problème de la taille des bus tpg, qu'il a déjà évoqué lors de la précédente séance du Conseil municipal. Ayant écrit un courrier aux tpg, il donne lecture d'une partie de la réponse qui lui avait été adressée fin février :

« Nous avons effectué des correctifs d'attribution de véhicules à partir du 22 janvier, qui ont dû en partie améliorer les choses. Le 24 mars, nous aurons, si tout va bien, une nouvelle augmentation du nombre de véhicules articulés »

engagés sur les lignes 40 et 42. Dans l'intervalle, notre service technique essaie au quotidien d'effectuer des rocade, de manière à engager des autobus articulés sur les courses les plus chargées, notamment les services scolaires. Cette manière de faire pose toutefois quelques problèmes, car les véhicules articulés que nous engageons sur les lignes 40 et 42 sont prélevés sur les lignes urbaines importantes comme la ligne 1. Ainsi, ce sont quelques autobus de petite taille qui circulent en contrepartie au centre-ville, ce qui, vous l'imaginez, n'est pas une solution idéale non plus. En ce qui concerne le développement des transports dans votre secteur, je transmets votre demande au service en charge du développement du réseau, qui prendra contact avec vous dans les prochains jours. »

Après cet échange, l'exécutif a rencontré M. Galland, employé des tpg, lequel a présenté un projet intitulé *evomoov*, un ensemble de solutions de mobilité. Il s'agit d'une étude réalisée par les tpg pour comprendre les comportements humains concernant les déplacements des habitants, définir une stratégie avec la commune ou les entreprises et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins de la population. Une commune s'est déjà lancée dans ce projet. Cette étude, dont le coût avoisine Frs 7'000.-, pourrait être totalement ou partiellement sponsorisée par des fondations. L'exécutif a donné un accord de principe en attendant qu'un dossier pour aller chercher ce financement soit monté et que les tpg reviennent auprès de la commune. Si un montant devait être voté, il le serait à travers une délibération demandant un crédit budgétaire complémentaire.

Le président remercie l'exécutif pour cette information.

4. Résolution du Conseil municipal contre le projet d'adaptation du plan sectoriel militaire concernant les places d'atterrissage pour hélicoptères militaires à la place d'exercices d'Epeisses, fiche de coordination 25.800

Le président rappelle que trois pétitions ont été adressées à la commune contre le projet d'adaptation du plan sectoriel militaire (PSM) à la place d'exercices d'Epeisses, signées par environ 400 personnes. **M. Fuser** est l'auteur de la résolution du Conseil municipal, suite aux pétitions transmises à la commune. Ces pétitions répondent à une inquiétude partagée par nombre d'habitants de la commune d'Avully, surtout les habitants d'Epeisses, du chemin des Plattières et de ceux du quartier de Gennecy, qui subissent déjà aujourd'hui des nuisances importantes dues aux mouvements d'hélicoptères. Si la révision du PSM se fonde sur un nombre régulier de 100 mouvements d'hélicoptères militaires annuels (décollages et atterrissages), elle n'en fixe pas de limite supérieure. **M. Fuser** craint donc que les militaires puissent « s'en donner à cœur joie », accroissant encore les nuisances alors même que la commune d'Avully en subit déjà beaucoup, notamment dues aux avions. **M. Mottet** relève qu'il n'a pas été possible d'obtenir le chiffre exact des mouvements aériens sur la place d'exercices d'Epeisses. Il tient à préciser que l'exécutif, qui a toujours eu un excellent contact avec l'armée, a pris note de la demande exprimée par les pétitions, qu'il fera le nécessaire à ce sujet et qu'il reste attentif à toute aggravation des nuisances sur la commune. **M. Fuser** précise que les pétitions, en tout cas celle qu'il a lancée lui-même, n'ont en aucun cas pour but de nuire à l'exécutif ou de prétendre que celui-ci ne fait pas son travail et qu'elles ne prennent pas parti pour ou contre l'armée. Il estime par contre que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a fait preuve d'une communication très lacunaire. En effet, la seule information permettant à la population de saisir la possibilité d'émettre des observations était celle figurant sur les panneaux officiels, dont la publication s'étendait du 4 mars au 4 avril, date buttoir pour faire parvenir les éventuelles remarques. Dans cette communication ne figurait aucune information sur ce qu'il était possible d'entreprendre pour s'opposer à l'adaptation du PSM, ou plutôt, pour faire part de ses doléances, car s'opposer à l'armée semble une utopie. Il rappelle que la commune d'Avully a déjà vu être bloquée la construction de nouveaux logements suite à la révision de la fiche PSIA et qu'elle n'a pas le droit non plus de construire une zone artisanale pour créer de l'emploi, car les surfaces qui pourraient s'y prêter sont des surfaces d'assolement. Ni les commerces, ni la commune dans son ensemble ne bénéficieront de cette l'adaptation du PSM. **M. Fuser** a l'impression qu'Avully est abandonnée par les autorités cantonales et il demande au Conseil municipal d'accepter la résolution mise au vote ce soir, afin d'apporter un soutien à la population. **Mme Carmona** remercie **M. Fuser** pour son intervention et tient quant à elle à faire part de l'expérience qu'elle a vécue en essayant de récolter des signatures pour l'une des pétitions citées auprès du corps des sapeurs-pompiers d'Avully, réuni, semble-t-il, pour un exercice. **Mme Carmona**, ainsi que la personne qui l'accompagnait, qualifie l'accueil de « froid » et relève même que certains membres de la compagnie semblaient fâchés et qu'ils se déclaraient « être pour l'armée ». Pourtant, **Mme Carmona** est d'accord avec **M. Fuser** : la pétition ne vise pas à être contre ou pour l'armée, mais bien à prendre soin de

la santé et du bien-être de la population. **Mme Frossard** tient à rappeler d'une part les liens étroits qu'entretient le corps des sapeurs-pompiers avec la place d'exercices d'Epeisses, d'autre part que celui-ci se trouvait à ce moment en situation d'exercice et, pour finir, que chacun est libre de signer une pétition ou pas. **M. Fuser** relève que la place d'exercices d'Epeisses remplit une fonction qui est reconnue d'utilité publique et d'importance majeure pour le canton de Genève. De nombreux corps actifs dans la sécurité l'utilisent, dont la police et l'armée. Il s'agit notamment de la seule place en Europe où peuvent avoir lieu des exercices pour l'extinction des feux de citerne. La pétition vise à montrer que la population est consciente qu'il n'y a pas d'inscription, dans la loi telle que présentée au public et accessible sur l'ensemble des portails de la Confédération, de limite supérieure concernant le nombre de mouvements aériens et qu'elle en craint les conséquences environnementales et sur la santé. La parole n'étant plus demandée, la pétition est lue pour y être soumise au Conseil municipal.

- Attendu que le Plan Sectoriel Militaire (PSM) 2017 partie « programme » - Adaptations concernant les places d'atterrissage pour hélicoptères - sera adapté pour inclure dans son réseau d'installations dédiées aux mouvements d'hélicoptères militaires réguliers la fiche de coordination 25.801 "Place d'exercice d'Epeisses à Avully (GE)", se basant notamment sur le nombre moyen de mouvements aériens pour la période de 2018 à 2023;
- Vu que nous sommes très inquiets d'une adoption de la qualification de la place d'exercices d'Epeisses en place d'atterrissage dite "régulière" prévue pour une durée de 10 ans lors de la révision en cours du Plan Sectoriel Militaire (PSM) par le Département Fédéral de la Défense de la Protection de la population et des Sports (DDPS) ;
- Vu que nous contestons que la place d'exercices d'Epeisses ait fait l'objet de plus de 100 mouvements aériens annuels pour la période de 2018 à 2023 ;
- Vu que si cette révision se base sur un nombre régulier de 100 mouvements d'hélicoptères militaire annuel pour son adaptation et son adoption, elle n'en fixe pas de limite supérieure ;
- Vu que la commune d'Avully subit déjà une pollution sonore d'importance majeure due au trafic aérien civil (PSIA 2030) ;
- Vu qu'en cas d'adoption par le Conseil fédéral du programme d'adaptation du PSM, l'ajout d'un nouveau pôle d'atterrissage militaire régulier en ce lieu aggraverait encore la situation, portant lourdement atteinte à la qualité de vie et à la santé des habitants ;
- Vu que de nombreuses études ont démontré les effets graves et néfastes de la pollution sonore et du bruit excessif sur la santé humaine, tels qu'irritabilité, insomnie, dépression pouvant conduire au suicide, problèmes d'audition allant jusqu'à la surdité passagère ou définitive, hypertension, problèmes cardiovasculaires et hyperacousie ;
- Vu que l'impact de la pollution sonore des mouvements aériens d'hélicoptères militaires sur l'environnement et notamment sur la faune sauvage des rives du Rhône est incontestable, l'Organisation mondiale de la santé ayant déclaré que le bruit est l'une des formes de pollution les plus dangereuses notamment pour les oiseaux et les insectes ;
- Vu que l'impact dû à la pollution atmosphérique sur l'environnement immédiat de la place d'exercices d'Epeisses sera d'importance majeure, notamment sur plusieurs dizaines d'habitations du hameau d'Epeisses et du chemin du Château-Saint-Victor comme sur plusieurs centaines de logements de l'ensemble de l'ouest de la commune d'Avully et plus particulièrement le quartier de Gennecy ;
- Vu que, précisément en conséquence de la pollution sonore le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé de suspendre la procédure d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154. Conséquence de l'adoption, le 14 novembre 2018 par le Conseil fédéral, de la nouvelle fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA 2030), fixant les nouvelles valeurs-limites d'émission du bruit au-delà desquelles aucun nouveau logement ne peut être construit ;
- Vu que les autorités municipales de la commune d'Avully ont à terme toujours pour projet de faire aboutir les plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154 et que toute aggravation des nuisances sonores entraînerait une compromission supplémentaire à leur aboutissement ;
- Vu les différentes pétitions reçues à la mairie visant à demander une opposition formelle à cette adaptation, pétitions nanties de plusieurs centaines de signatures ;

le Conseil municipal charge l'exécutif

- De prendre fermement position contre ce projet et protéger les intérêts des habitants notamment leur santé et leur environnement immédiat.
- D'informer officiellement la population des démarches entreprises et de leurs conséquences et d'autoriser les personnes présentes à communiquer ou à communiquer lui-même par les vecteurs habituels sans délai la décision prise ce jour à l'ensemble des habitants de la commune.

- D'adresser une position formelle d'opposition au projet d'adaptation du PSM aux autorités fédérales d'ici au 30 avril 2025, délai imparti aux communes et aux cantons pour prendre position dans le cadre de la consultation du DDPS.

- De demander au Département Fédéral de la Défense de la Protection de la population et des Sports (DDPS) de produire l'ensemble des études d'impact nécessaires notamment environnementale, sonore et sur la santé avant son adoption de la qualification de la place d'exercices d'Epeisses en place d'atterrissage dite régulière.

- De prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour relayer la position de la commune d'Avully aux autorités cantonales et fédérale et de les défendre.

- De l'informer sans délai de tout éventuel développement dans leur suivi de ce dossier.

Par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, le Conseil municipal accepte cette proposition.

M. Fuser remercie le Conseil municipal pour le soutien du Conseil municipal et ce bel exercice de démocratie.

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 450'000.- en vue de réaliser les travaux de rénovation du pont d'Eaumorte

En préambule, **M. Dethiollaz** rappelle que la commune a engagé Frs 46'000.- pour le projet de rénovation du pont d'Eaumorte sur un total de Frs 92'000.-, puisque le financement est partagé à 50% avec Cartigny. Le bureau mandaté avait établi des soumissions dont la plus importante concernait les travaux de génie civil. L'estimation calculée s'élevait à Frs 794'000.-, arrondis à Frs 450'000.- par commune, une fois considérée la marge nécessaire pour ce type d'interventions, qui réserve souvent des « surprises », généralement coûteuses.

Entretemps, des appels d'offres ont été envoyés à cinq entreprises, parmi lesquelles trois ont répondu. L'entreprise la moins-disante a estimé pouvoir effectuer les travaux pour un montant de Frs 527'000.-. **M. Dethiollaz** remercie les techniciens de Cartigny et d'Avully, qui ont œuvré à ce projet, s'assurant auprès des entreprises que les soumissions étaient correctes. L'exécutif propose donc un crédit de Frs 300'000.- incluant une marge de Frs 35'000.- et des divers et imprévus de 20%. Si l'exécutif n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise et d'un retour vers le Conseil municipal pour demander un crédit complémentaire, il ne semble pas nécessaire, sur la base des éléments actuels, de demander un crédit de Frs 450'000.-. **M. Fuser** demandant des nouvelles concernant les subventions éventuelles, **M. Dethiollaz** précise qu'une subvention globale pour ces travaux n'est pas prévue, mais qu'il en existe qui ont trait à des éléments très précis (enduits, pierres, revêtement, barrières, par exemple). Les techniciens des communes resteront attentifs à ce que le maximum de subventions soient obtenues, ce qui devrait conduire à rénover cet ouvrage d'art avec des frais moindres.

Vu les dégâts occasionnés en 2020 par la chute d'un arbre sur un ouvrage appartenant conjointement aux communes d'Avully et de Cartigny, lequel enjambe le Nant-des-Cruets à proximité du hameau d'Eaumorte, vu qu'à l'occasion de la constatation des dégâts il a été établi que l'état de cet ouvrage, désigné Pont d'Eaumorte, nécessitait une intervention lourde afin de consolider sa structure rendue vulnérable tant par le temps que par la chute de l'arbre,

vu que les services cantonaux du patrimoine ont indiqué que le Pont d'Eaumorte revêtait une importance patrimoniale importante et qu'une rénovation lourde de cet ouvrage impliquait en conséquence une attention et des moyens particuliers,

vu qu'il en a suivi une première demande d'autorisation de construire, acceptée en 2023, laquelle a été assortie d'un nombre conséquent de conditions au point qu'une seconde procédure a été initiée pour aboutir à une seconde autorisation de construire, délivrée en mars 2025,

vu qu'il est impératif que les travaux débutent au moment de l'année où le niveau d'étiage du cours- d'eau le plus bas, soit en juin, sans quoi l'intervention devra être reportée d'une année, au risque que les coûts des travaux augmentent,

vu que durant l'entière du processus, les travaux d'études, les informations, les décisions et les questions financières et techniques ont systématiquement été partagés par les services et autorités des deux communes,

vu que les soumissions définitives, dont les montants ont été confirmés par l'entreprise la moins-disante parmi les cinq auprès desquelles nous avons adressé un appel d'offres a établi le montant total des travaux restant à effectuer à près de Frs 530'000, soit Frs 265'000.- par commune, arrondi à Frs 300'000.- vu les probables imprévus supplémentaires que ce type d'intervention peut réserver,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. De réaliser les travaux visant à réaliser les travaux de rénovation du Pont d'Eaumorte.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 300'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense finale au moyen de 30 annuités, dès 2026, la fin des travaux étant estimée pour le dernier trimestre 2025.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 300'000.-

Annexe : détail des coûts selon retour soumission de l'entreprise la moins-disante

- Travaux préparatoires ; aménagements ; gros œuvres et second œuvres	Frs	335'000.-
- Divers honoraires	Frs	72'000.-
- Divers & imprévus 20%	Frs	81'000.-
- TVA 8.1%	Frs	39'500.-
Total TTC	Frs	527'500.-
Soit par commune	Frs	265'000.-
Soit total par commune, y.c marge	Frs	300'000.-

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte cette proposition.

6. Distribution et présentation des comptes 2024

Les comptes annuels 2024 sont distribués aux conseillers municipaux. **M. Mottet** les présente et fait transmettre son message dont l'intégralité est retranscrite ci-dessous :

1.1 GENERALITES

Conformément à la LAC ainsi qu'au RAC, notamment aux dispositions votées par le Grand Conseil à travers la loi 11787, le budget ainsi que les comptes sont présentés selon le modèle de compte harmonisé 2 (mch2). Conformément aux obligations, la commune s'est par ailleurs dotée d'un système de contrôle interne (SCI). Certaines données liées à la fiscalité ne peuvent soutenir la comparaison avec le budget car elles ne peuvent être estimées – ou leur estimation ne serait que statistique – au moment de l'élaboration budgétaire.

1.2 RESULTATS GLOBAUX ET COMPARAISONS

Compte de résultat

Le compte de résultat reflète l'intégralité de l'activité financière de la commune. Il est composé de l'ensemble des résultats, soit :

- le résultat d'exploitation : reflet de l'activité générale hors charges et revenus financiers ;
- le résultat financier : résultat d'exploitation + charges et revenus financiers, provenant pour une large partie de l'activité générée par les immeubles locatifs. Sont également intégrés dans ce résultat les éventuels revenus ou pertes liés aux placements financiers ;
 - ➔ Le résultat d'exploitation et le résultat financier composent le résultat opérationnel.
- le résultat extraordinaire : formé des charges extraordinaires, telles que les amortissements complémentaires, par exemple et des revenus extraordinaires.

Les comptes 2024 de la commune bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de **Frs 1'728'255.19**.

Comparaison budget 2024 - compte 2024 (%)	
Charges	- 11 %
Revenus	+ 16.6 %

Comparaison compte 2024 - compte 2024 (%)	
---	--

Charges	+ 14.3 %
Revenus	+ 1.2 %

Structure des revenus comptables et financiers (%)		
	2023	2024
Revenus de la fiscalité « directe » PP et PM (y.c. correctifs exercices précédents)	33.6 %	40.7 %
Fiscalité issue des mécanismes de péréquation et compensations	34.9 %	28.2 %
Total fiscalité	68.5 %	68.9 %
Loyer des immeubles locatifs	14.7 %	14.9 %
Adaptations comptables actions PF	8.6 %	5.6 %
Locations infrastructures, ventes de prestations, revenus financiers	6.7 %	7.4 %
Autres (subv, taxes, particip., redevances, remboursements, émoluments, amendes)	1.5 %	3.2 %

Commentaire : en année « usuelle », soit sans la réévaluation des immeubles qui a lieu tous les 5 ans, l'importance des mécanismes issus de la péréquation intercommunale est très marquée (environ un tiers de la fiscalité).

1.3 ELEMENTS MARQUANTS

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, soit le résultat sans les charges et revenus financiers ni les éléments extraordinaires, laisse apparaître un excédent de revenus de près de **Frs 473'000**, contre Frs 808'000.- l'année précédente.

Charges d'exploitation

La comparaison compte-budget laisse apparaître des charges d'exploitation globalement bien contenues. Cette situation se matérialise, notamment par les facteurs suivants :

- Les dépenses en énergie, de Frs 140'000.- de moins que budgétisées dont l'explication est évidemment à chercher dans l'incertitude qui régnait au moment de l'élaboration du budget à ce sujet.
- Des entretiens des infrastructures qui n'ont pas nécessité autant de ressources que budgétisées et qui expliquent un non-dépensé de Frs 140'000.-
- De manière corrélée aux entretiens, les dépenses en fournitures ont, elles aussi, été moins élevées que prévu, à hauteur de près de Frs 45'000.-
- Des dépenses liées aux cuisines de moins de Frs 40'000.- que prévu du fait du décalage temporel entre les inscriptions et la réalité des repas délivrés. A noter que cela se traduit également par une diminution des revenus parentaux.

La comparaison entre les résultats 2023 et 2024 laisse quant à elle apparaître un niveau de charges en augmentation de près de 15%.

Le niveau d'amortissements reste très bas - aux alentours des Frs 80'000.- - mais devrait selon toute vraisemblance entamer une croissance dès 2026, eu égard aux projets d'investissements qui sont prévus. Ce « déficit » en amortissements est l'un des facteurs d'explication de résultats largement et régulièrement excédentaires des comptes de la commune d'Avully.

Revenus d'exploitation

L'écart budget-compte sur la totalité des revenus fiscaux s'élève à plus de Frs 340'000.-. Cependant, la comparaison entre le budget et la réalité sur ce plan n'est pas des plus relevante, le budget étant fondé sur des estimatifs, lesquels avaient cependant indiqué, concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (PP) un montant estimé supérieur (pour 2024 uniquement) de 2% par rapport aux résultats.

C'est donc bien sur la comparaison entre les résultats 2023 et 2024 qu'il convient de s'attarder et cet exercice permet de mettre à jour un certain nombre d'indications intéressantes. Globalement, il s'avère par exemple que les revenus fiscaux ont diminué de Frs 300'000.-, soit d'environ 7.6 %. Cette baisse est due pour large part au fonds de péréquation intercommunale, laquelle, pour rappel, est fondée sur l'indice des ressources par habitant, dont la répartition en faveur d'Avully a diminué de Frs 870'000.- soit de 50%. Ce sont les correctifs des années précédentes sur les impôts issus des revenus et de la fortune des personnes physiques qui ont partiellement compensé cette forte diminution (+ Frs 480'000.-) tandis que restait quasi stable la production 2024, aux alentours de Frs 2'100'00.-.

Comme habituellement, le fonds de péréquation des personnes morales apporte un soutien indispensable au fonctionnement général de la commune. En l'occurrence, Avully s'est vu attribué un montant de Frs 420'000.- supérieur par rapport à l'année précédente (Frs 1'060'000.- contre Frs 640'000.-) et cela, par le fait que les critères ont été modifiés par l'ACG en faveur des communes réceptrices et au détriment de quelques autres, qui voient désormais une large partie de leurs recettes être ponctionnées pour alimenter ce fonds.

Résultat financier

Le résultat financier se compose principalement des éléments liés aux immeubles locatifs (travaux et intérêts liés emprunts) pour ce qui concerne les charges.

Les revenus sont issus des loyers des immeubles, de la valeur vénale des placements financiers (qui peut être une charge en cas de diminution), des intérêts ainsi que des dividendes. En 2024, le résultat financier laisse apparaître un excédent d'environ Frs 1'300'000, en recul de près de Frs 300'000.- par rapport à l'exercice précédent mais tout de même de Frs 650'000.- que ce qui avait été budgétisé.

Charges financières

Les dépenses liées aux immeubles locatifs, notamment les entretiens, ont augmenté entre 2023 et 2024 de Frs 118'000.-, sur une augmentation totale de Frs 160'000.- des charges financières. Cela s'explique par des interventions lourdes qui ont dû être menées sur les immeubles. Ces charges financières demeurent cependant dans le cadre budgétaire fixé.

Revenus financiers

Les revenus des immeubles locatifs dépassent, relativement stables, dépassent le million de francs, ce qui en fait un apport financier indispensable. L'élaboration budgétaire tient cependant compte de périodes de vacances, dues à des mutations, ou d'éventuels litiges qui sont sources d'encaissements en moins.

Comme il en est maintenant habituel, la variation du titre BCGe peut à elle seule influencer plus ou moins fortement sur le résultat financier. En l'espèce, ce titre ayant enregistré nouvelle variation à la hausse (Frs 255 au 31.12.24 contre Frs 225 au 31.12.23), la plus-value comptable s'élève à environ Frs 413'000. Le résultat financier en est affecté d'autant plus que les dividendes ont augmenté en conséquence.

Enfin, ayant observé une conjoncture très favorable sur les marchés de placement à court terme, la commune a perduré dans sa stratégie de placement de son capital en 2024, opérations qui ont généré plus de Frs 100'000.- de revenus.

M. Mottet indique en dernier lieu que les comptes 2024 seront examinés par la commission des finances lors de sa séance du 5 mai. **M. Fuser** remercie les personnes qui ont préparé les documents des comptes annuels 2024 et se réjouit de les recevoir lors de la séance de la commission des finances du 5 mai.

7. Questions orales / écrites

Le président annonce qu'aucune question écrite n'a été reçue.

Places de parking sur l'esplanade de Gennecy

M. Fuser demande des précisions sur un éventuel retraçage des places de parc sur l'esplanade de Gennecy. **M. Dethiollaz** rappelle que cette zone passera prochainement à 30 km/h. La commune a reçu plusieurs demandes de complément d'information de l'Office cantonal des transports. Dans une zone 30 km/h, les passages-piétons n'ont pas les mêmes normes. L'exécutif attend la confirmation du 30 km/h pour adapter les marquages et en refaire d'autres qui ne sont presque plus visibles. **M. Dethiollaz** indique encore que le tronçon devant l'école et le chemin des Trois-Noyers sont également au bénéfice d'une mesure 30 km/h, à la suite d'une demande émanant de l'ancienne législature. Le chemin des Bois-de-Ban a été réaménagé avec de nouveaux panneaux de signalisation tels que l'interdiction de circuler des voitures/motos et riverains autorisés.

7. Divers

Parking de l'école

Mme Maison relate que le père d'enfants de l'école d'Avully, à mobilité réduite, est désolé de ne pas pouvoir se rendre à l'école avec son véhicule, car il n'y a pas de place réservée aux personnes en situation de handicap. Elle demande s'il serait possible, en attendant les travaux du parking, de procéder à un marquage pour une place réservée à cet effet. **M. Dethiollaz** prend note de la demande, qui devra faire l'objet d'une étude, afin de ne pas créer une situation pire que celle existant actuellement.

Barrière du chemin des écoliers

Mme Maison estime que la barrière, qui se trouve dans le virage du chemin des écoliers ne sert à rien. Elle est toujours ouverte et si elle est fermée et qu'une personne vient de l'école, elle est peu visible, ce qui peut être dangereux. Vaut-il la peine de la laisser là ? **M. Dethiollaz** rappelle que deux barrières avaient été placées au bout du chemin des écoliers, entre celui-ci et un espace triangulaire délimité par un grillage dans un état déplorable. Le grillage a été enlevé, donnant une zone ouverte, les deux barrières ne faisant plus de sens au bout du chemin, alors qu'un véhicule pouvait circuler dans l'autre sens. Il a été décidé, sur plan, de mettre une barrière dans le virage, mais l'exécutif s'est vite aperçu qu'une barrière dans le virage était pire qu'à l'endroit où elle était avant et l'a faite immédiatement ouvrir. Elle est restée sur place, parce qu'ouverte, elle ne dérange pas grand-chose. A terme cependant, elle pourrait être enlevée. Une barrière a été remise au bout du chemin, jouant le rôle de chicane pour ralentir les enfants.

Inscription du CAD Avully SA au Registre du commerce

Mme Maison a cherché le nom de la société CAD Avully SA au Registre du commerce (RC), se souvenant que le Conseil municipal avait donné son accord pour qu'elle s'y inscrive. Elle n'a trouvé aucun résultat. **M. Dethiollaz** explique que l'inscription au RC nécessite un certain travail et a un coût. L'exécutif rencontre régulièrement des propriétaires et des régies, à qui des contrats ont été envoyés, mais il est difficile de créer la société tant que le pourcentage de 75% de « preneurs » utilisant l'énergie produite par le CAD ne sera pas atteint. Il a donc été décidé d'attendre encore pour déposer l'inscription au RC.

La séance est levée à 20h25.

Le Président

La Secrétaire